***NOTE D’INFORMATION***

***À l’attention du personnel***

*En-tête de votre structure*

***N DES PERSONNES ACCUEILLIES***

Madame, Monsieur,

La Direction de la recherche, des études, de l’évaluation et des statistiques (DREES) du Ministère des solidarités et de la santé réalise, tous les quatre ans, l’Enquête auprès des Établissements et Services de la Protection de l’Enfance (ES-PE) en France métropolitaine et dans les départements, régions et collectivités d’Outre-Mer. Cette enquête permet d’avoir des données chiffrées au niveau national et territorial : la finalité unique est de nourrir les connaissances en protection de l’enfance à travers la réalisation d’études statistiques. Elle permet aussi d’en suivre les évolutions dans le temps. C’est une enquête statistique à réponse obligatoire.

Les résultats publiés respectent les règles relatives au respect du secret statistique.

Notre établissement a été sollicité pour répondre à cette enquête dont la collecte se déroule du 31 janvier au 27 mai 2022.

L’enquête comprend notamment un volet sur le personnel dont les questions portent sur : le sexe, l’année de naissance, la fonction principale exercée, l’année d’entrée dans l’établissement, le statut d’emploi, le diplôme, le temps de travail en équivalent temps plein, le fait de travailler dans un autre établissement et le fait de travailler de nuit.

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est **reconnue d'intérêt général et de qualité statistique,** en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n° 2022X035SA du Ministre de l’économie, des finances et de la relance, valable pour l’année 2022 *–* Arrêté en cours de parution.

Cette enquête statistique est **obligatoire**. En cas de défaut de réponse après mise en demeure dans le délai imparti ou de réponse sciemment inexacte, les personnes physiques ou morales peuvent être l'objet d'une amende administrative prononcée par le ministre chargé de l'économie sur avis du Conseil national de l'information statistique réuni en Comité du contentieux des enquêtes statistiques obligatoires dans les conditions fixées par le décret prévu au II de l'article 1er bis de la loi du 7 juin 1951.

Les réponses données à cette enquête sont protégées par le secret statistique. Leur usage et leur accès sont strictement contrôlés et limités à l’élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique. Les destinataires de ces informations sont la DREES et les services statistiques des directions régionales et départementales de l’économie, de l’emploi, du travail et des solidarités (DREETS). Les données transmises au titre de cette enquête sont anonymes. Elles pourront également être réutilisées par des chercheurs, des services statistiques et des services d’étude d’autres institutions ou organismes, toujours dans la finalité exclusive d’élaboration de statistiques ; ces nouvelles études seront assorties de toutes les garanties de sécurité nécessaires à la protection des données à caractère personnel.  
Les réponses collectées seront conservées pendant 5 ans à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l’enquête. Au bout de ces 5 ans, elles feront l’objet d’un archivage intermédiaire avant d’être définitivement versées aux Archives de France au bout de 50 ans.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête. Pour les données à caractère personnel, un droit d'accès, de rectification des données ou de limitation du traitement peut être exercé par les personnes concernées. Durant la phase de collecte de l’enquête, ces droits s’exercent uniquement et directement auprès de l’établissement PRECISER LE NOM ET LES COORDONNEES DE LA PERSONNE À CONTACTER AU SEIN DE VOTRE ETABLISSEMENT (Délégué à la protection des données – article 37 RGPD). Après la collecte, ces droits peuvent être exercés en écrivant à la référente protection des données de la DREES à l’adresse [drees-rgpd@sante.gouv.fr](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/drees-rgpd@sante.gouv.fr), en indiquant le code *ESPE* dans la demande. Vous pouvez aussi la contacter pour toute question relative au traitement de vos données. Vous pouvez, si vous l’estimez nécessaire, adresser une réclamation à la CNIL.

Pour plus d’informations sur la DREES et l’enquête ES-PE : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/>

DREES – Ministère des solidarités et de la santé – 14 avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP